## COMMENTAIRES SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1978

Tout n'a pas été dit sur les élections de mars 1978, et le non-événement que représente la reconduction de la majorité sortante n'a pas fini de produire ses effets sur le système politique français.

Plutôt que de répéter des dossiers déjà publiés, Pouvoirs a préféré suivre quelques pistes encore peu empruntées. La défaite de la gauche exige des explications politiques et techniques au-delà du simple renvoi à ses querelles. Les résultats des partis ont été analysés par les politologues ou exaltés par les hommes politiques. Il restait à donner la parole aux experts électoraux des principaux mouvements politiques, ces personnages clés des stratégies électorales restant habituellement dans l'ombre. La Ve République suivra-t-elle son cours ordinaire ou sera-t-elle sérieusement infléchie par ces élections? L'étude de la mobilité des circonscriptions depuis l'émergence du fait majoritaire en 1962 et la chronique constitutionnelle d'un trimestre décisif n'offrent pas une réponse définitive mais permettent de clarifier la question qui dominera les prochaines années.



### JÉROME JAFFRÉ ET JEAN-LUC PARODI

# A la recherche d'un baromètre électoral : les élections cantonales partielles au cours de la législature 1973-1978

La cinquième législature avait vu la gauche atteindre en 1974 son plus haut niveau de la Ve République, progresser aux législatives partielles, remporter les cantonales de mars 1976 et confirmer ce succès un an plus tard aux municipales, mais perdre le jour venu les élections législatives que les sondages d'intentions de vote lui donnaient l'assurance de gagner. On est ainsi amené à se demander quand l'opinion s'est retournée, et la question du quand est d'autant plus importante que la rupture de la négociation du Programme commun oblige à s'interroger sur son impact sur le résultat de mars.

Ce retour à l'histoire pose le problème des indicateurs susceptibles de mesurer les signes d'un tel retournement. On ne reprendra pas ici les indications issues des divers « baromètres » de l'IFOP (courbes de popularité du Président de la République et du Premier ministre) et de la sofres (évolution des souhaits et des pronostics) qui permettent de mettre en lumière les décalages qui caractérisent l'opinion à partir de l'été 1977 (1). C'est à un autre indicateur que l'on entend recourir, indicateur de suffrages et non d'opinions, celui que constituent les élections partielles, et plus particulièrement les élections cantonales partielles.

<sup>(1)</sup> Voir Jean-Luc Parodi, L'échec des gauches: I. Les décalages de l'opinion, Revue politique et parlementaire, mai 1978, 873; Jérôme Jaffré, L'opinion publique et les élections législatives, Projet, juin 1978; sofres, L'opinion française en 1977, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1978; Jean Charlot, Les intentions de vote, Projet, janvier 1978; Gérard Le Gall, Les élections législatives: l'alchimie du second tour, Revue politique et parlementaire, nov.-déc. 1977.

Plus que les législatives partielles, dont le caractère groupé et trop peu fréquent rend malaisée l'analyse longitudinale (2), plus que les élections municipales partielles que leur mode de scrutin rend inaptes à la comparaison législative, les cantonales partielles constituent tant par leur nombre (plus de 200 pour la législature) que par leur périodicité régulière (environ 40 par an, particulièrement fréquentes au printemps et à l'automne) un précieux instrument de connaissance de l'opinion (3). Régies par la même loi électorale, à quelques nuances près, que les élections législatives, elles facilitent la comparaison, permettant aux forces coalisées de se concurrencer au premier tour et les contraignant aux regroupements du second.

Cette note de recherche voudrait répondre à deux questions, l'une sur l'indicateur, l'autre sur les indications :

- les élections cantonales partielles constituent-elles un bon indicateur des fluctuations de l'opinion ? A quelles conditions ? Avec quelles précautions ? Dans quelles limites ?
- que nous apprend cet indicateur comparé à lui-même sur les évolutions de l'opinion au cours des cinq années écoulées, sur le rapport de forces général, sur les équilibres internes ?

#### L'INDICATEUR

Cet indicateur n'est pas en effet sans poser de nombreux problèmes, qui tiennent aux causes de l'élection, à son rythme, à son

(2) Les résultats cumulés des 18 élections législatives partielles de la législature (1er tour), exprimés en pourcentage aux suffrages exprimés sont les suivants :

	Elections législatives 1973	Elections partielles	Différence	
PC	18,1	17,1	1,0	
PSU - extrg.	2,0	1,8	0,2	
PS et MRG	18,8	27,0	+ 8,2	
Divers gauche	1,2	_	-1,2	
Total gauche	40,1	45,9	+5,8	
Majorité	43,4	49,0	+ 5,6	
Divers droite et Réformateurs	16,5	5,1	11,4	

<sup>(3)</sup> Sur les premières tentatives d'utilisation systématique des élections cantonales partielles comme baromètre, voir Jacques Özouf, Le baromètre des « partielles », Nouvel Observateur, 17 mars 1975 et Jérôme Jaffré, Un semestre d'élections partielles : la gauche ne progresse plus, La Croix, 1er juillet 1977.

enjeu, à la diversité des cantons, à la différence de participation, à la pluralité des termes de comparaison, à la discordance des systèmes partisans sur le plan national et sur le plan local, aux particularismes de toutes sortes, enfin aux poids accrus des personnalités.

Cantonales, ces élections sont limitées dans leur étendue géographique et leur enjeu politique et les biais du découpage sous-représentent les situations urbaines. Partielles, elles ne peuvent modifier, sauf situation exceptionnelle, la répartition du pouvoir au niveau départemental. Cette double caractéristique leur confère un caractère d'élection sans obligation ni sanction.

Les causes de leur recours sont diverses. Sur les 208 cantonales partielles de la législature 1973-1978 (4) les trois quarts (77 % exactement) sont intervenus pour cause de décès du conseiller général en titre, le dernier quart se partageant entre les annulations (14 %) et les démissions (9 %). Cette diversité n'est pas sans conséquences sur le déroulement des cantonales : le candidat dont l'élection a été annulée bénéficie lors de la partielle qui découle de cette annulation d'une prime moyenne de 7 % au premier tour (dans l'échantillon de 16 cantons où nous avons pu l'étudier). Inversement, la mort d'un conseiller général, souvent en place depuis de nombreuses années, redonne du jeu à la compétition locale surtout en milieu rural, en augmentant le nombre des tendances politiques en présence.

A cette difficulté d'interprétation, les cantonales partielles en ajoutent une autre qui concerne l'élection de référence. Le renouvellement national des conseillers généraux se faisant par moitié tous les trois ans, la comparaison de chaque cantonale partielle avec son résultat antérieur se fera selon les cas tantôt avec le renouvellement le plus récent et tantôt avec le plus ancien (5). Cette pluralité des termes de comparaison renvoie naturellement à des rapports de force très différents : sur le plan national, 1967 c'est une gauche forte (49,9 %) largement dominée par le PC (26,3 %); 1970 au contraire, c'est la phase de basses eaux pour la gauche (41,7 %) et spécialement pour le Ps et ses alliés radicaux (14,8 %); 1973, c'est la première poussée socialiste (23,9 %) qui remonte la gauche à 47,6 %;

<sup>(4)</sup> Ce chiffre ne tient pas compte des élections cantonales partielles qui ont eu lieu à la même date que les renouvellements généraux de septembre 1973 ou mars 1976.

<sup>(5)</sup> Pour la législature qui va de mars 1973 à mars 1978, il y aura ainsi trois périodes: la première de mars à septembre 1973 pour laquelle la référence sera soit septembre 1967 soit mars 1970. La seconde de septembre 1973 à mars 1976, avec comme réference 1970 et 1973; la troisième enfin après le renouvellement de mars 1976 avec comme référence 1973 et 1976.

enfin 1976, c'est le plus haut niveau atteint par les socialistes ou assimilés (29 %) et par la gauche (52,5 %) (6).

Enfin la différence de comportement électoral entre les élections nationales et les élections locales ne doit jamais être oubliée: participation sensiblement plus faible à ces dernières, surtout quand elles sont cantonales, diversité des configurations partisanes qui se traduit par une fréquente absence aux cantonales des forces les plus faibles, « effet de domination » (7) qui tend à renforcer aux consultations locales la prépondérance des forces localement dominantes, autant d'éléments qui invitent à la prudence l'observateur trop pressé.

Cependant l'hypothèse de base de ce travail est que l'importance des distorsions de tous ordres que nous venons d'énumérer peut être au moins partiellement annulée par le cumul des cas et la réduction concomitante des particularismes et des exceptions. Pour ce faire, on a utilisé pour chaque regroupement de cantons tantôt les pourcentages globaux tantôt les moyennes de pourcentages (8).

Pour répondre aux deux exigences contradictoires de ce travail, constitution de regroupements de cantons suffisamment importants pour gommer les écarts, délimitation de périodes suffisamment brèves pour être discriminantes, nous avons découpé a priori la législature en quelques grandes phases définies par les événements électoraux qui la rythment, élection présidentielle de mai 1974, élections cantonales de septembre 1973 et mars 1976, élections municipales de mars 1977. On obtient de cette manière huit périodes ainsi définies :

Période 1 : de septembre 1973 à mai 1974 (9); Période 2 : de juin 1974 à février 1975;

(6) Tous ces chiffres qui ne concernent que la gauche partisane (extrêmegauche + PC + PS et radicaux alliés) sont empruntés à Alain LANCELOT, Elections cantonales : les roses de mars, *Projet*, juin 1976.

(7) Sur l'effet de domination, voir Jérôme JAFFRÉ et Jean-Luc PARODI, Note sur la poussée et le reflux de la gauche de 1973 à 1978 dans un échantillon de cantons de la « province urbaine », rapport présenté à la Journée d'études de l'Association

française de Science politique, le 19 mai 1978.

(8) Le pourcentage global prend en considération les individus et néglige les unités collectives (ici les cantons); la moyenne des pourcentages permet d'étudier les résultats des unités au détriment des populations. Ainsi, le pourcentage global met l'accent sur les phénomènes enregistrés dans les cantons les plus peuplés; la moyenne de pourcentage privilégie les phénomènes observés le plus fréquemment.

(9) Pour ne pas introduire une référence supplémentaire, avec les élections cantonales de 1967, on a éliminé de l'étude les 9 partielles qui se sont déroulées

entre mars et septembre 1973.

```
Période 3 : de mars 1975 à août 1975;
```

Période 4: de septembre 1975 à février 1976;

Période 5 : de mars 1976 à août 1976 :

Période 6 : de septembre 1976 à février 1977;

Période 7: de mars 1977 à août 1977;

Période 8 : de septembre 1977 à février 1978.

L'insuffisance du nombre de cas obligeant parfois à des regroupements, nous avons alors constitué des groupes annuels (1+2, 3+4, 5+6, 7+8) qui vont de mars à mars, sauf pour le premier qui couvre une période un peu plus longue. C'est à l'intérieur de cette périodisation que l'on étudiera successivement les évolutions de la participation, du rapport de force global en voix et en sièges, de l'équilibre au sein de la gauche, des reports de voix au deuxième tour.

#### LES INDICATIONS

• L'analyse de l'évolution de la participation (graphique 1) semble montrer un lent mouvement de mobilisation qui culmine au

GRAPHIQUE 1. — Evolution de la participation électorale de 1973 à 1978 aux élections cantonales partielles par rapport aux renouvellements de 1970 (— - - - )

1973 (— — ) et 1976 (..............)

(Moyenne de pourcentages)

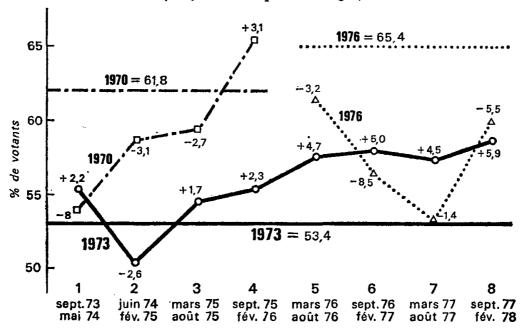


TABLEAU 1

Le mouvement des sièges aux élections cantonales partielles (1973-1978)

	Ensemble de la législature								
			Lors du vellement général		-	A l'issue des électio partielles	ns		
PC			12			17			+ 5
PS			45			52			+ 7
Total gauche			57 (32 %)			69 (38 %)			+ 12
Droite			123 (68 %)			111 (62 %)			<u> — 12</u>
Total			180			180	····		
	Par rapport à 1970	pport 70	Par rapport à 1973		Pa à	Par rapport à 1976			
	02			73		·····	92		
	Renouv.	Partielles		Renouv.	Partielles		Renouv.	Partielles	
PC PS	2 20	5 15	+ 3 5	5 11	8 18	+ 3 + 7	5 14	4 19	— 1 + 5
Total gauche	$\overline{22}$	20	2	16	26	+ 10	19	23	+4
Droite	42	44	+2	53	47	<u> </u>	24	20	4
Total	64	64		73	73		43	43	

printemps 1976 et coïncide parfaitement avec le record absolu de participation atteint par les cantonales de mars 1976 (10). Après cette date, on assiste à une stabilisation à un niveau intermédiaire,

<sup>(10)</sup> Sur l'utilisation des cantonales partielles comme révélateur des grandes phases de mobilisation électorale, voir A. LANCELOT, L'abstentionnisme électoral, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 153.

entre la très forte poussée de 1976 et le niveau particulièrement bas de septembre 1973 (11).

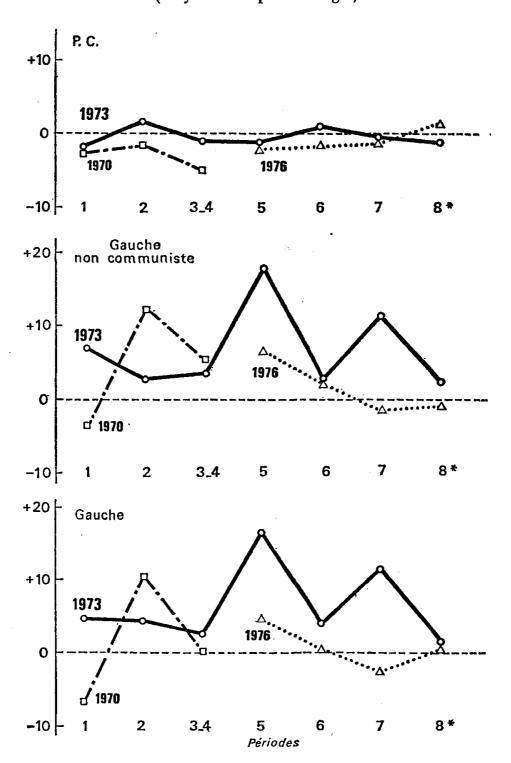
- Le solde global des sièges pour l'ensemble de la période (tableau 1) indique à la fois un mouvement vers la gauche qui gagne 12 sièges et une relative stabilité, ce chiffre représentant moins de 7 % des cantons mis en compétition; très légèrement favorable à la droite pendant les premières années et par rapport au renouvellement de 1970, le solde s'inverse rapidement quand l'élection de référence devient septembre 1973. Si l'on calcule un taux de gains de la gauche (12) par année, on retrouve cette stabilité de la première moitié de la législature (5 % jusqu'en février 1975, 0 % de mars 1975 à février 1976); on constate ensuite une forte hausse en 1976 (25 %) et une retombée à un niveau intermédiaire (12,5 %) dans la période qui va des municipales de 1977 aux législatives de 1978.
- Sur l'ensemble des cantonales partielles de la législature, un certain nombre d'élections doit être écarté de l'analyse, soit que manquent certaines informations indispensables, soit que, comme en Corse, le jeu de solidarités locales interdise l'extrapolation nationale, soit encore pour cause de redécoupage ou d'enjeu symbolique local avec réduction volontaire des candidatures. Si l'on considère les 156 cantons que l'on peut retenir et que l'on regarde leur évolution par période et selon l'élection cantonale de référence, on constate (graphique 2) cinq grandes caractéristiques :
- 1) Une législature constamment et globalement favorable à la gauche: par rapport aux renouvellements antérieurs, la progression en moyenne de pourcentages est de 2,9 points par rapport à 1970, 6,0 par rapport à 1973 et 0,7 par rapport à 1976. Les seuls signes de sens contraires se rencontrent dans la première période (septembre 1973 - avril 1974) par référence à 1970 — l'effet de l'élection présidentielle ne s'étant pas encore produit —, et aux lendemains des municipales de mars 1977 (par référence à 1976).

ment détenus par la droite.

<sup>(11)</sup> Le graphique nº 1 indique d'une part l'évolution moyenne du groupe de cantons de la période considérée par rapport à sa participation au renouvellement global antérieur et situe, d'autre part, cette évolution par rapport au niveau national de participation à ce renouvellement : il est bien évident en effet qu'un recul moyen de 3 à 5 points par rapport à l'exceptionnelle mobilisation de mars 1976 (64,5 % de votants au plan national) peut indiquer une plus forte participation qu'une progression moyenne de 2 à 5 points par rapport au niveau particulièrement bas de septembre 1973 (53,4 % de votants).

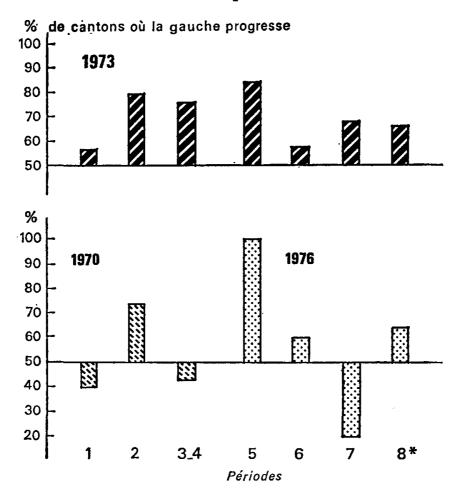
(12) Nombre de sièges gagnés par la gauche sur le nombre de sièges antérieure-

GRAPHIQUE 2. — Evolution du PC, de la gauche non communiste et de l'ensemble de la gauche de 1973 à 1978 aux élections cantonales partielles (Moyenne de pourcentages)



<sup>\*</sup> Voir la définition des périodes, supra, p. 136.

GRAPHIQUE 3. — Evolution du taux de progression de la gauche aux élections cantonales partielles de 1973 à 1978



2) La grande stabilité du PC, avec une très légère tendance à la baisse. La courbe est la même que l'on prenne comme référence 1970 ou 1973. Dans le premier cas, le recul est plus accentué; il correspond pour partie à l'émergence de candidatures socialistes là où le Ps, absent au renouvellement général de 1970, laissait au PCle monopole de la représentation de la gauche. Dans les 19 cas où cela se présente, le Ps sorti du néant obtient en moyenne de pourcentages 21,0 %, alors que le PC recule corrélativement de 22,1 % à 13,2 %. Mesuré à l'aune de ses résultats de 1976, le PC est en léger mais constant recul, sauf durant l'ultime période de septembre 1977 à février 1978, le poids des annulations (deux cas d'élections communistes annulées sur huit) et la prime qui en résulte contribuant à cette remontée sans suffire à l'expliquer (13).

\* V. supra, p. 136. (13) Le Parti communiste enregistre une progression dans la dernière période, même si l'on ôte du calcul les élections annulées.

- 3) L'ampleur des variations de la gauche non communiste (extrêmegauche, PS et radicaux de gauche) dont les évolutions de sens contraires structurent la courbe générale de la gauche. Le PS, présent dans la très grande majorité des cas, apparaît bien comme l'élément le plus dynamique et le plus « malléable » de la gauche.
- 4) Un déroulement chronologique qui fait culminer en 1976 le rapport de forces favorable à la gauche, cet apogée se situant dans le semestre qui suit les cantonales de mars. Les municipales de l'année suivante semblent avoir entraîné un effet du même type, moins accentué toutefois.
- 5) Des signes contradictoires dans l'ultime semestre de la législature qui précède l'échec de la gauche aux élections législatives. A la dégradation particulièrement nette par rapport à 1973 s'oppose en effet la progression par rapport à 1976.
- Pour atténuer les évaluations dues aux transformations du système partisan local, on a constitué un sous-échantillon de cantons à « configuration minimale identique », c'est-à-dire où se trouvaient présents tant à la partielle qu'au renouvellement général antérieur au moins un représentant du PC, du PS et de la droite. On évite ainsi les phénomènes d'apparition (ou de disparition) d'une force politique, les absences pour inscriptions hors délais, les eas particuliers d'élections symboliques... Le tableau 2 donne pour les 98 cantonales qui répondent à ce critère, l'évolution globale des suffrages, par rapport aux trois renouvellements antérieurs (14).

Parfaitement stable par rapport à 1970, grâce aux progrès du PS qui viennent compenser les reculs de ses autres composantes, la gauche apparaît en nette progression par rapport à 1973 et résiste par rapport à 1976 grâce au PC et en dépit du recul socialiste.

L'analyse chronologique confirme les conclusions dressées sur l'ensemble de l'échantillon. Tout au plus peut-on noter qu'elle vient nuancer les mouvements internes à la gauche des premières années de la législature, gommant quelque peu la poussée du PS et le recul du PC.

- Que ce soit en pourcentage global ou en moyenne de pourcentages, sur l'ensemble des cantons ou sur ceux d'entre eux qui présentent des configurations politiques minimales identiques, on a raisonné jusqu'ici en termes d'évolution, c'est-à-dire qu'on a mesuré l'écart entre le résultat antérieur et celui des partielles sans tenir compte du
- (14) Nous n'avons pas inséré ici les graphiques d'évolution à configuration minimale identique qui reproduisent très fidèlement la courbe du graphique 2.

TABLEAU 2

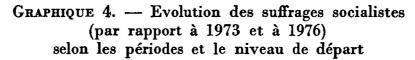
Evolution globale des suffrages
aux élections cantonales partielles (1973-1978)
à configuration minimale identique
par rapport aux renouvellements de 1970, 1973 et 1976
(% des suffrages exprimés)

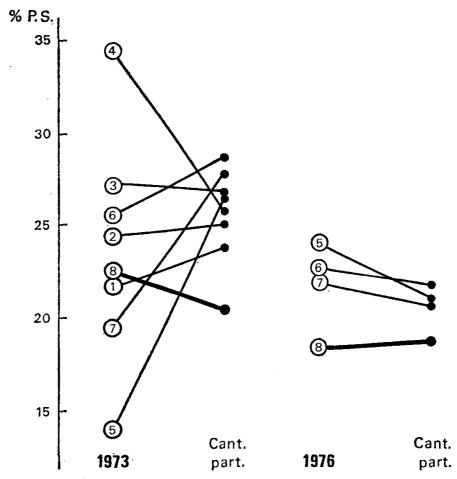
Elections cantonales de référence	Renouvellement général	Cantonales partielles	Ecart
		Total gauche	
1970 (23)	<b>54,1</b>	<b>54,1</b>	= 0.0
1973 (53)	41,6	45,3	+3,8
1976 (22)	44,3	44,8	+ 0,5
		PC	
1970 (23)	22,6	21,0	1,6
1973 (53)	17,5	18,5	+1,0
1976 (22)	21,7	22,9	$+$ $\stackrel{1}{1,2}$
		PS	
1970 (23)	29,6	32,3	+2,7
1973 (53)	23,9	26,5	+2,6
1976 (22)	21,6	20,5	<u> </u>

niveau de départ. Mais un examen attentif révèle que celui-ci semble jouer un grand rôle dans la mesure de cette évolution.

Le graphique n° 4 qui représente par élection de référence (1973 ou 1976) et par période l'évolution des suffrages socialistes met ainsi en évidence un triple phénomène :

- une progression d'autant plus forte que le niveau de départ était faible, une régression d'autant plus sensible que celui-ci était élevé. Conséquence immédiate, on ne peut se limiter à la simple analyse des évolutions et tout laisse à penser que sur le graphique d'évolution des suffrages, les pointes des printemps 1976 et 1977 sont pour partie la conséquence du faible niveau de départ et de ce fait surestiment la poussée du PS et donc de la gauche;
- une tendance corrélative à l'homogénéisation de l'implantation socialiste, c'est-à-dire à l'effritement des fiefs et à l'amoindrissement des zones de faiblesse. Cette réduction des écarts apparaît de façon spectaculaire sur le graphique, puisque l'écart entre les deux groupes extrêmes tombe de 20,5 à 8,3. On voit ainsi se dessiner





Note. — Le chiffre entouré indique la période.

une « zone de probabilité » du vote socialiste, entre 20,5 % et 28,8 %, autour d'un point d'équilibre vers 25 % - 26 %. Sur ce plan, les cantonales partielles préfigurent bien la restructuration de l'électorat socialiste en mars 1978 (15);

— une régression sensible du vote socialiste dans le dernier semestre avant les législatives, la courbe correspondant à cette période étant très loin d'adopter la pente faiblement progressive que les évolutions des phases antérieures rendaient probable (16).

(15) Voir J. JAFFRÉ et J.-L. PARODI, Note sur la poussée et le reflux de la gauche..., op. cit.

(16) Il est à noter qu'une analyse des rapports de voix apparents au second tour des élections cantonales partielles ne permet pas de constater une évolution nette au cours du dernier semestre de la législature. Les évolutions constatées dépendent pour l'essentiel de variables structurelles : le niveau de la gauche au premier tour et la tendance, socialiste ou communiste, de son représentant.

#### VALEUR PRÉDICTIVE OU POST-DICTIVE

Au terme de cette analyse, on peut tenter d'apporter une réponse à la double question qu'entendait poser au départ cette note de recherche, valeur de l'indicateur, nature des indications.

De façon générale, on peut dire que les élections cantonales partielles apparaissent comme un assez bon indicateur de la direction des mouvements qui affectent l'opinion publique mais comme un instrument de mesure insuffisamment précis de leur intensité. Encore faut-il savoir interpréter leurs résultats. On serait ainsi amené à proposer une sorte de « guide de lecture » des cantonales partielles, qui recenserait les correctifs dont il serait nécessaire de les affecter :

- 1) Le système partisan proposé aux électeurs structure la distribution des réponses: il est donc nécessaire de comparer cantonales partielles et renouvellement général à configuration minimale identique. Dans la mesure où les trois grandes forces qui caractérisent la vie politique française, PC, PS et droite, sont présentes aux élections législatives dans la quasi-totalité des circonscriptions, les indications fournies par les cantonales partielles seront d'autant plus sûres qu'elles auront vu s'affronter un représentant de chacune de ces forces.
- 2) L'une des particularités de l'analyse des élections cantonales partielles est de pouvoir renvoyer à deux élections générales antérieures, dont les résultats sont le plus souvent différents. Cette double référence permet l'établissement d'un double baromètre. Les indications qu'il fournit seront donc d'autant plus sûres qu'elles seront concordantes et leur éventuelle discordance peut constituer une précieuse mise en garde contre toute extrapolation.
- 3) Le niveau de départ de la tendance politique considérée semble peser d'un grand poids sur ses évolutions. Tout se passe comme si une force ascendante croissait d'autant plus qu'elle partait de plus bas; on ne saurait donc appliquer arithmétiquement au rapport de forces législatif antérieur l'évolution moyenne constatée dans les partielles, celle-ci pouvant être biaisée par l'inégale distribution des cantons. De ce point de vue, il n'est pas interdit de penser que la valeur des indications serait d'autant plus grande que le niveau de départ de la force considérée serait proche de son niveau législatif, bref que les résultats du regroupement de cantons lors du renouvellement général antérieur seraient analogues à ceux des dernières législatives.
- 4) Les causes de l'élection partielle appellent à leur tour quelques correctifs. La prime à l'annulation au conseiller dont l'élection a été

invalidée est évidente. Peut-être diffère-t-elle selon les partis; sans doute est-elle d'autant plus forte quand l'élection antérieure a été acquise à l'occasion d'un triangulaire. On n'oubliera pas d'autre part que, contrairement aux élections générales qui voient généralement s'affronter d'une consultation à l'autre les mêmes candidats (et surtout le même candidat sortant), les cantonales partielles pour cause de décès renvoient toutes à ce type de compétition trop peu étudié qu'on appelle les élections de succession.

5) Enfin la faible participation électorale constitue une altération évidente. Sans que l'on dispose d'éléments permettant la moindre affirmation, on peut se demander si, de façon générale, l'écart entre les deux grandes tendances qui se partagent l'opinion publique française n'est pas d'autant plus réduit que la mobilisation est forte. Dans cette hypothèse, les élections cantonales partielles, en raison de leur abstentionnisme élevé, pourraient surestimer légèrement l'écart entre les deux coalitions. Ce n'est là, répétons-le, qu'une hypothèse.

L'apport d'une élection cantonale partielle serait donc en définitive d'autant plus significatif que, provoquée par un décès plutôt que par une annulation (ou une démission), elle opposerait comme au renouvellement antérieur des représentants des grandes tendances nationales. Comme tel autre indice est dit « corrigé des variations saisonnières », peut-être conviendrait-il de recourir à un indice des cantonales partielles « corrigé des variations politiques ».

Ainsi interprété et corrigé, quelles indications d'ordre historique nous fournit cet indicateur? On peut les regrouper sous trois rubriques, périodisation générale de la législature, importance du moment de fixation du rapport de forces, caractère contradictoire des indices d'évolution dans les derniers mois précédant les élections législatives.

Globalement la législature apparaît divisée en deux périodes que délimitent clairement les élections cantonales de mars 1976. La politisation de ces élections, la nationalisation de la campagne électorale, l'extraordinaire mobilisation dont elles ont été l'occasion, la forte progression de la gauche et du ps en particulier, la surprise engendrée par cette progression semblent avoir suscité un événement dont les cantonales partielles de l'année qui suit enregistrent les échos qui viendront reproduire à nouveau les municipales de mars 1977.

La première moitié de la législature situe à un niveau nettement plus bas la progression de la gauche, qu'elle enregistre également. L'évolution par rapport à 1970 indique que l'élection présidentielle peut avoir joué au début de la législature le rôle d'entraînement joué ultérieurement par les cantonales (17).

L'importance des élections de référence apparaît de façon frappante tout au long de cette étude. C'est dire que le moment où l'on a mesuré le rapport de forces est aussi celui qui l'a fixée et que cette fixation constitue en elle-même un événement politique.

Pouvait-on lire en définitive la surprise de mars 1978 dans les cantonales du semestre précédent ? Il n'y a pas de réponse certaine.

Le dernier semestre avant mars 1978 est pour la gauche le plus mauvais de la législature — par référence à 1973. Il serait tentant d'y voir aujourd'hui les premiers effets de la rupture du Programme commun, et partant les prémisses de la défaite de la gauche. Mais changeons la référence et les conclusions s'inversent. Par rapport à 1976, ce semestre devient le meilleur pour la gauche, l'ultime remontée du PC compensant, et au-delà, le léger recul du PS. Il eût été tentant d'y voir, en février 1978, une confirmation de la victoire prochaine de la gauche. D'autant que la référence à 1976 pouvait sembler plus sûre parce que plus proche.

La question incite à poser le problème de la valeur prédictive des élections partielles. L'impression qui se dégage de cette analyse et des courbes qui la résument est qu'elles enregistrent avec une grande précision les tremblements consécutifs aux ébranlements des élections générales mais qu'elles ne les annoncent pas. Aucune trace par exemple de la poussée de la gauche en 1974 dans les mois qui la précèdent ni du succès socialiste de mars 1976 à la fin de 1975. Tout se passe, tout au moins au cours de cette législature, comme si l'élection générale créait l'événement et l'élection partielle la reproduisait en l'atténuant.

Ce n'est donc que rétrospectivement que le dernier semestre de la législature peut paraître à certains égards préfigurer la surprise de mars. Au vu de l'ensemble de la courbe, une remontée comme celle des printemps 1976 et 1978 après la baisse de l'hiver était tout aussi possible. En dernière analyse, plus que l'annonce de l'élection à venir, ce dernier semestre enregistre plutôt les échos affaiblis des consultations passées.

<sup>(17)</sup> Le fait que le phénomène ne se retrouve pas dans la référence aux cantonales de 1973 incite cependant à la prudence.